

**Boust**

## Baux de chasse: les élus ont voté leur renouvellement

L'ordre du jour du dernier conseil municipal portait sur la chasse, son adjudication, le renouvellement des baux. Les élus, sous la présidence de Guy Kremer, maire, ont pris les délibérations suivantes:

- le maire est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'adjudication de la chasse 2024-2033;

- la constitution, le périmètre des lots de chasse ainsi que le type de location pour l'adjudication d'une durée de neuf ans, de 2024 à 2033, est validée;

- il a été défini que le lot n°1, situé de la route départementale qui traverse le villa-

ge vers la centrale nucléaire et d'une surface de 257 ha 96 a 81 ca dont 59 ha 14 a 51 ca de bois, ferait l'objet d'une convention de gré à gré avec Pierre Nadler-Bousquet pour le prix de 4 320 €;

- concernant le lot n°2 situé de la route départementale vers Roussy-le-Village d'une surface de 296 ha 38 a 5 ca dont 61 ha 47 a 41 ca de bois, il correspondra à une convention de gré à gré avec Raoul Amps pour le prix de 4 876,20 €.

Le montant des indemnités de secrétariat a été fixé à hauteur de 4 % pour la confection de la liste de répartition du produit de la location de la chasse.



**Le conseil municipal a décidé le renouvellement du bail de chasse jusqu'en 2033.**